

**Conseil d'Administration du  
16 Octobre 2018**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert			x	ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	x
	LEOUTRE Jean-Marc	x			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	x			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	x			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric				CHAPEAU Christian	x
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	x			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe	x			ROTA Michel	
	GAUDIN François		x		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert				CAGNIN Georges	x
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			x	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	x			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	x			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	x			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	x			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	x			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	x			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	x			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie		x			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			x	MITHIEUX Lionel	
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		
<b>TOTAL VOTANTS</b>		<b>20</b>				<b>3</b>
<b>TOTAL VOIX</b>		<b>25</b>				

Assistaient également au conseil d'administration sans voix délibératives : DURIEUX Gérald (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

## 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 28 Août 2018 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

## 2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

### 2-1 : Dossiers déjà présentés en CA

#### 2-1-1 : NOTRE DAME DES MILLIERES

*Dossier présenté par : Josette REMY*

##### Opération : Fontaine Claire

Le 22/11/2016, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition des parcelles permettant de prévenir les risques d'inondation et les besoins de restauration des milieux aquatiques du ruisseau de Fontaine Claire. Le conseil d'administration est informé que les acquisitions vont débuter représentant 65 parcelles sur 8 hectares et 20 propriétaires.

#### 2-1-2 : LUCEY

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

##### Opération 17-369 : Lucey - Chef-lieu

**Demandeur : LUCEY**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La création d'un parking à proximité de la salle des fêtes est indispensable pour une bonne utilisation de ce bâtiment et pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, la commune de Lucey souhaite délocaliser son école et l'implanter à proximité des autres bâtiments communaux.

La commune de LUCEY souhaite finaliser ces deux projets par le biais d'une acquisition foncière d'un tènement de 2 000 m<sup>2</sup> situé entre la mairie et la salle des fêtes.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Lucey	B2094	Lucey	166 m <sup>2</sup>	Sols	Zone constructible	135 000 €
Lucey	B2096	Lucey	1 834 m <sup>2</sup>	Prés	Zone constructible	
<b>TOTAL</b>			<b>2 000 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

**2-1-3 : SERRIERES EN CHAUTAGNE**

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 18-384 : Serrières-en-Chautagne - Camping "Le Clairet"**

**Demandeur : SERRIERES EN CHAUTAGNE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Développement touristique**

**Durée de portage demandée : 10 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1,5 %**

Dans le cadre du projet de confortement de son centre-village, la commune de Serrières-en-Chautagne souhaite réorganiser l'accès au camping.

Pour réaliser son projet, la commune souhaite intégrer une nouvelle parcelle à la demande initiale examinée lors du CA du 30/01/2018. Il est proposé de redélibérer sur l'ensemble des parcelles.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Serrières-en-Chautagne	ZX8	Verdan	426 m <sup>2</sup>	Terre	Nr	54 000 €
Serrières-en-Chautagne	ZX18	Verdan	3 904 m <sup>2</sup>	Peupleraies	ULz - Nr	
Serrières-en-Chautagne	ZX19	Verdan	3 897 m <sup>2</sup>	Taillis simples	ULz - Nr	
<b>TOTAL</b>			<b>8 227 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

**2-1-4 : CHAMBERY**

*Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE*

**Opération 18-393 : Chambéry - Avenue de la Boisse**

**Demandeur : CHAMBERY**

**Portage en cours : 2 967 000 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 5 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Vétrotex, la création d'un pont aboutissant sur un parking privé cadastré BY 113, 114, 115, avenue de la Boisse, oblige la collectivité à trouver un emplacement permettant la relocalisation de cet équipement.

L'acquisition de l'ensemble des locaux après démolition pourrait permettre de trouver du foncier disponible.

Localisation	Référence cadastrale	L O T	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Chambéry	BY18	1	1279 Avenue de la Boisse	234 m <sup>2</sup>	Sols	UAc	58 000 €
Chambéry	BY18	2	1279 Avenue de la Boisse	234 m <sup>2</sup>	Sols	UAc	38 000 €
Chambéry	BY18	3	1279 Avenue de la Boisse	234 m <sup>2</sup>	Sols	UAc	100 000 €
							196 000 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

## **2-2 : Bilan des négociations**

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 17 356 : Albiez-le-Jeune – Zone de loisirs**

**Demandeur : ALBIEZ LE JEUNE**

**Axe : Equipements publics**

## **BILAN FINAL DES NEGOCIATIONS**

La commune d'ALBIEZ LE JEUNE a sollicité l'intervention de l'EPFL pour négocier 3 parcelles zonées au PLU en zone de loisirs (dont une sur laquelle des équipements ont été en partie construits), et une parcelle concernée par le « sentier des contes et légendes ». Des promesses de vente ont été recueillies pour le compte de la commune.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Zonage	Prix
ALBIEZ le JEUNE	ZD196	Les Léchères	1 391 m <sup>2</sup>	NI	5€ /m <sup>2</sup> (sol)
	ZD195, ZD196	Les Léchères	3 449 m <sup>2</sup>	NI	1€ /m <sup>2</sup>
	ZD156	La Vernette	200 m <sup>2</sup>	A	0.50€ /m <sup>2</sup>
	ZW 31	La Confrérie	750 m <sup>2</sup>	A	0.50€/ m <sup>2</sup>

### 3 – TRAVAUX

---

Vincent Jullien, responsable du pôle patrimoine, et Emeline Dhainaut présentent l'avancement des travaux :

#### **CHALLES LES EAUX :15-248 Beauséjour**

Les travaux de désamiantage sont en cours.

#### **LES DESERTS : 18-395- Chalet de la Villette**

Les travaux de mise en sécurité ont débuté :

- électricité : CONCEPT ELEC: 13 298 € HT
- plâtrerie peinture : CELEGATO : 23 386 € HT
- assainissement : chiffrage en cours

#### **SAINT BALDOPH : 16-279-Réhabilitation le Nant**

Travaux de consolidation des planchers et curage du mobilier, effets personnels, déchets en cours

#### **SAINT-JEAN DE MAURIENNE : 17-330-Aménagement avenue Falcoz**

Attribution du Marché de travaux de déconstruction à la société TRUCHET pour un montant de 26 895 € HT ; Démarrage effectif des travaux : Novembre 2018.

#### **SAINT-LAURENT-DU PONT : 18-394-Le Cotterg**

La commune de St Laurent du Pont sollicite l'EPFL afin de démolir la partie du tènement leur appartenant et mitoyen avec la propriété de l'EPFL.

**Considérant le caractère exceptionnel de cette demande dans la mesure où le bâtiment communal jouxte celui de l'EPFL, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la délégation de co-maîtrise d'ouvrage pour un montant maximal estimé à 40 500 € HT.**

## **BARBY : 16-271-Centre Bourg**

La commune de Barby sollicite l'EPFL afin de démolir un tènement leur appartenant dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour un montant global de travaux estimé à 168 800,00 € HT

- 83 300 € HT estimés pour les deux bâtiments propriété de la commune de Barby => Refacturés dès la fin des travaux
- 85 500 € HT estimés pour le tènement propriété de l'EPFL 73

Considérant le caractère exceptionnel de cette demande dans la mesure où les bâtiments communaux sont très proches de la propriété de l'EPFL et impliqués dans le même projet global, ce qui permettra une mutualisation des coûts bénéfiques aux 2 propriétaires, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la délégation de co-maîtrise d'ouvrage pour un montant maximal estimé à 168 800 € HT.

## **4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE**

### **4-1 : SAINT ALBAN LEYSSE**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 18-411 : Saint-Alban-Leyse - Chemin des Pailles**

**Demandeur : SAINT ALBAN LEYSSE**

**Portage en cours : 2 000 000 €**

**Axe : Réserves foncières**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 5 premières années puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 3 %**

Dans sa stratégie de gestion des espaces naturels, la commune de Saint Alban Leyse demande à l'EPFL d'acquérir une maison dans le périmètre du tunnel en direction de ST JEAN d'ARVEY et qui constitue l'assiette de chemins de promenade. Cette propriété a en outre été construite sans permis et sa démolition est envisagée.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Alban-Leyse	C883	5 Chemin des Pailles	4 315 m <sup>2</sup>	Landes (Friche)	N-Nu	163 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 315 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué**

#### **4-2 : BELMONT-TRAMONET**

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 18-413 : Belmont-Tramonet - La Busselière**

**Demandeur : Communauté de Communes VAL GUIERS**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Développement économique**

**Durée de portage demandée : 8 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1,5 % les 4 1<sup>ères</sup> années - 2 % de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année**

Le parc d'activité Val Guiers est implanté en partie sur la commune de Belmont Tramonet ; afin d'envisager une extension, la communauté de communes de Val Guiers demande à l'EPFL d'acquérir une propriété d'un hectare à proximité immédiate. Ce tènement actuellement en vente en agence au prix de 180 000 € constituerait une réserve foncière idéale.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Belmont-Tramonet	A1668	60 Chemin du Plan	6 965 m <sup>2</sup>	Terre	Ue	171 000 € + 9000 € frais d'agence
Belmont-Tramonet	A1669	Busselière	3 597 m <sup>2</sup>	Terre	Ue	
<b>TOTAL</b>			<b>10 562 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué**

#### **4-3 : BRISON SAINT INNOCENT**

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 18 414 : Brison-Saint-Innocent - Entrée de Ville**

**Demandeur : BRISON-SAINT-INNOCENT**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 8 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La commune de Brison-Saint-Innocent souhaite maîtriser le développement de l'entrée du bourg via l'acquisition de deux tènements fonciers bâtis (dont un en emplacement réservé), contigus à des parcelles lui appartenant déjà.

Ces acquisitions constitueront un préalable à un réaménagement de l'entrée du village. Il s'agit, à terme, d'embellir l'entrée du cœur de village, de rectifier un virage dangereux, de sécuriser le carrefour du chemin de Pompierre et de la RD48, et de créer du stationnement dans une zone qui en est dépourvue.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Brison-Saint-Innocent	D739	48 Route de Paris	176 m <sup>2</sup>	Sols	Ua	Avis France Domaine
Brison-Saint-Innocent	D741	Le Clotre	115 m <sup>2</sup>	Sols	Ua	
Brison-Saint-Innocent	D740	48 Route de Paris	124 m <sup>2</sup>	Sols	Ua	241 000 € + 9 000 € frais agence
Brison-Saint-Innocent	D3009	46 Route de Paris	25 m <sup>2</sup>	Sols	Ua	
<b>TOTAL</b>			<b>440 m<sup>2</sup></b>			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

#### **4-4 : CHAMPAGNEUX**

*Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE*

**Opération 18-412 : Champagneux - Sécurisation entrée de village**

**Demandeur : CHAMPAGNEUX**

**Axe : Equipements publics**

**NEGOCIATION SEULE**

La commune saisit l'opportunité d'acquérir la parcelle A1563, dans l'objectif de réaliser un aménagement de sécurisation routière à l'entrée SUD du village.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Champagneux	A1563	Les Verels	957 m <sup>2</sup>	Prés	Aa	5 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>957 m<sup>2</sup></b>			

Le conseil d'administration prend acte de cette demande.

## **5 – AFFECTATIONS DES SOMMES SRU**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU la DDT a transmis à l'EPFL le montant des prélèvements opéré en 2018 sur les ressources fiscales des communes concernées par les dispositions de la loi SRU en raison de leur déficit en logements locatifs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



Conformément à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation, le prélèvement opéré sur les communes de la communauté d'agglomération Grand Lac est affecté à l'EPFL de la Savoie. Au cas particulier, sont concernés :

Commune	2017 perçue en 2018
LE BOURGET DU LAC	76 618,36 €
GRESY SUR AIX	31 665,90 €

Total 108 284,26 €

Ce prélèvement devra être utilisé pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux et l'EPFL doit transmettre à la DDT un bilan de l'emploi des sommes perçues.

Il est proposé au conseil d'administration de déterminer le mode d'affectation des sommes perçues :

Le Bureau de l'Etablissement dans sa séance du 25 septembre 2018 a souhaité proposer au conseil d'administration d'affecter ces sommes en priorité aux projets logement portés par les communes en carence ou en déficit et rattrapage de logement locatif sociaux au moyen d'une minoration foncière en fin de portage et qu'il sera en outre tenu une feuille de route identifiant l'origine de ces sommes afin de les réaffecter au mieux aux EPCI concernés.

**Après intervention de Florence VALLIN-BALLAS qui souhaitait que ces sommes soient avant tout affectées aux projets des communes qui avaient déjà fait les efforts nécessaires, le conseil d'administration décide**

- **Que les sommes perçues seront affectées en priorité aux projets logement portés par les communes en carence/déficit et rattrapage de logement locatif sociaux au moyen d'une minoration foncière en fin de portage et qu'il sera en outre tenu une feuille de route identifiant l'origine de ces sommes afin de les réaffecter au mieux aux EPCI concernés.**

## **6 – PROPOSITIONS DU BUREAU**

### **6-1 : Création de postes :**

Le Bureau de l'Etablissement dans sa séance du 25 septembre 2018 a souhaité proposer au conseil d'administration la création de 3 postes afin de s'adapter aux nouveaux besoins des collectivités adhérentes notamment en matière de SIG mais aussi aux besoins administratifs en lien avec l'augmentation des opérations. Il est précisé que parmi ces 3 postes 2 postes correspondent à la transformation de contrat de professionnalisation en emploi permanent.

**Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Décide de créer un poste d'assistante de gestion foncière et financière, CDI temps plein**

- Décide de transformer le contrat de professionnalisation en poste d'hôtesse d'accueil-secrétaire administrative, CDI temps plein
- Décide de transformer le contrat de professionnalisation en poste de chargé de mission géomatique Web, CDI temps plein
- Charge Monsieur le Directeur de procéder à leur recrutement conformément à l'article L324-6 du code de l'urbanisme.

#### **6-2 : PEE-PERCO**

Le Bureau de l'Etablissement dans sa séance du 25 septembre 2018 a souhaité proposer au conseil d'administration la mise en place d'un Plan d'Epargne salariale au sein de l'EPFL. Il est précisé qu'afin de sécuriser juridiquement l'exonération des charges compte tenu de la nature juridique de l'établissement un rescrit social a été adressé à l'URSSAF qui a confirmé son accord.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la mise en place d'un plan d'épargne salariale au sein de l'EPFL charge et autorise Monsieur Le Directeur à signer tous documents relatifs à sa mise en place.**

#### **6-4 : REGIE D'AVANCE**

Le Bureau de l'Etablissement dans sa séance du 25 septembre 2018 a souhaité proposer au conseil d'administration la modification de certains éléments de la régie d'avance créée en 2006 afin de s'adapter aux nouveaux modes d'achat et moyens de paiements notamment. Il est proposé au conseil d'administration d'annuler l'arrêté de création du 20/11/2006 et de le remplacer par un nouvel arrêté.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise les modifications proposées et charge Monsieur Le Directeur de prendre un nouvel arrêté.**

### **7 – QUESTIONS DIVERSES**

---

#### **7-1 : PARTENAIRES FINANCIERS :**

Le conseil d'administration est informé que 7 partenaires financiers ont été invités par l'EPFL pour présentation d'offres de financement.

**7-2 : ATTIGNAT-ONCIN :**

Le conseil d'administration est informé que l'ancien propriétaire d'un bien acquis récemment par l'EPFL a été menaçant envers l'EPFL et la collectivité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le 23 Octobre 2018

**Jean-Marc LÉOUTRE**

Président de l'EPFL de la Savoie



**CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES**

Date	Horaire	Réunions
Vendredi 23 Novembre 2018	8h30	<b>Assemblée Générale annuelle</b> (Centre des congrès « Le Manège », Chambéry)
Mardi 11 Décembre 2018	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)